

# PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS D'AMENDEMENTS ORGANIQUES LIQUIDES

## AMENDEMENT ORGANIQUE LIQUIDE

Sont compris sous la terminologie « amendements organiques liquides » :

- Les engrais de ferme de type purins et lisiers
- Les engrais de recyclage de type digestats liquides et jus de presse
- Des sous-produits industriels, à faible taux de matière sèche, riches en carbone organique
- Les boues d'épuration

Pour assurer la représentativité de l'échantillon, il convient de respecter les principes suivants :

- Le soin apporté au prélèvement des échantillons est déterminant pour la qualité des résultats
- L'échantillon doit être composé d'un mélange représentatif de l'amendement issu de plusieurs profondeurs de l'unité de production ou de stockage
- S'assurer de l'homogénéité de l'échantillon final (p. ex. en le brassant plusieurs fois)
- Utiliser des outils propres en aluminium, polyéthylène ou acier non traité.
- **Respecter la chaîne du froid (stockage à 4-6°)**

## PREPARATION DE L'ÉCHANTILLON POUR LE LABORATOIRE

- L'échantillon doit être conditionné de manière adéquate (*en fonction des paramètres demandés*) et comporter suffisamment de volume afin de réaliser l'ensemble des paramètres désirés.
- Avant de prélever l'échantillon représentatif, s'assurer de l'homogénéité du volume à prélever (p. ex. brasser la fosse à purin)
- L'envoyer ou le déposer rapidement au laboratoire avec un formulaire d'accompagnement dûment rempli (pas d'envoi le vendredi). Si l'envoi doit-être différé, il convient de stocker l'échantillon au réfrigérateur.

## FEUILLE DE DEMANDE

Une **feuille de demande d'analyse** doit être jointe aux échantillons pour le laboratoire, comprenant les informations suivantes :

- **Coordonnées**
- **Nom de l'éch.** (*correspondance avec le flacon/ p.ex. n° ou nom de l'échantillon*)
- **Programme d'analyse désiré**

**Attention:** les annotations doivent être claires et lisibles

Feuille de demande disponible sous [www.sol-conseil.ch](http://www.sol-conseil.ch) sous rubrique « documents »

## PERIODES D'ANALYSE :

Les analyses d'amendements (boues, composts, digestats, engrais de ferme, ...) sont réalisées selon une périodicité définie dans le calendrier officiel de Sol-Conseil.

Veuillez vous renseigner afin de faire parvenir les échantillons au plus tard aux dates indiquées !

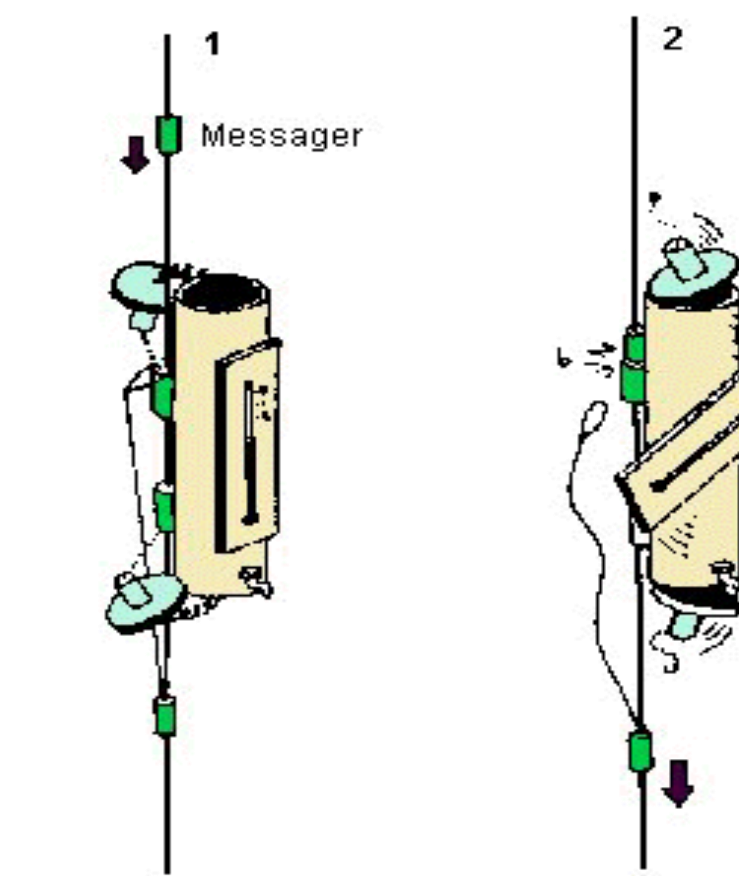
Calendrier des analyses spéciales disponible sous [www.sol-conseil.ch](http://www.sol-conseil.ch) sous rubrique « documents »

## PRINCIPE

### 1. les puisettes



### 2. la bouteille de prélèvement des boues d'épuration (préleveur à eau)



### 3. Divers seaux lestés ou non

- Le matériel de prélèvement doit être auto-nettoyé par un premier prélèvement qui n'est pas gardé.
- Les prélèvements suivants (répétés de nombreuses fois) seront mélangés dans 2 seaux propres (vidange de seau à seau) puis placés dans un contenant étanche dédié.

## QUANTITÉ & IDENTIFICATION

Quantité : min. 1 litre

Contenant : flacon à opercule et couvercle étanche

Identification\* : nom ou n° de l'échantillon

\*annotations claires directement sur le flacon

## ACHEMINEMENT & ENVOI DES ÉCHANTILLONS

Sol-Conseil - Rte de Nyon 21 - 1196 Gland

Contact : 022.361.00.11 - [info@sol-conseil.ch](mailto:info@sol-conseil.ch) - [www.sol-conseil.ch](http://www.sol-conseil.ch)